

NOUVELLES DU SUD KIVU



Bukavu

Quand la région dispute une parcelle aux handicapés.

L'Archidiocèse de Bukavu agissant au nom du Centre de Réadaptation pour Personnes handicapées "Heri Kwetu" a été dernièrement interdit d'accès à son chantier sis au quartier Karhale II non loin du Laboratoire Médical Régional de Bukavu. Ce chantier qui s'étend sur une parcelle de 6ha72a2ca comprend neuf maisons achevées et tôlees et cinq en voie d'achèvement.

Qu'est-il advenu pour que le Comité régional du MPR/Sud-Kivu siège sur ce point précis et en arrive à une telle décision ?

Les choses se sont envenimées quand à l'occasion de la messe commémorant le 12ème anniversaire du décès de Maman Mobutu le 22 octobre 1989 l'officiant à la Cathédrale de Bukavu en la personne de Mgr Mitima-Eluga-Omunnda, curé de la paroisse d'Ibanda avait, pendant son homélie, fait une déclaration qualifiée d'incendiaire et de subversive.

Mgr Mitima avait invité l'autorité régionale à profiter de cette occasion pour suivre l'exemple de Maman Mobutu et de la Fondation qui porte son illustre nom et de laisser aux pauvres et nécessiteux -il s'

agit des handicapés- le terrain mis à leur disposition depuis 1984 et qui est déjà mis en valeur.

Ce ministre d'église ne trouve pas sa déclaration incendiaire quand il dit: "Ce n'était pas mon intention de blesser qui que ce soit, encore moins les autorités... Le prêtre est obligé par l'Eglise de prêcher dans les messes avec le concours d'un grand nombre de gens. Ce problème était une réalité sociale qui nécessite une conversion du coeur pour qu'on lui donne une solution adéquate. Et puis, nous sommes dans le septennat du social".

Le Gouverneur et le Comité régional du MPR/Sud-Kivu, offusqués par cette déclaration lancée officiellement du haut de la chaire de vérité, ont réagi vivement arguant qu'il est établi que l'association sans but lucratif "Archidiocèse de Bukavu" avait obtenu pour un terme de trois ans de la Division régionale des Affaires foncières le contrat de bail N°D8/N.13.868 du 4 juillet 1984 pour la parcelle N°2.583 sise dans la localité de Karhale. Contrat par ailleurs qui avait expiré depuis le 31 décembre 1986 et non renouvelé. Une

chose étonne pourtant. Celle de constater que depuis le 4 juillet 1984 jusqu'au 31 décembre 1986, il n'y avait pas encore trois ans !

L'Archidiocèse de Bukavu, pour sa part, et appuyé par son architecte Mazambi, rétorque que tous ses documents cadastraux sont en ordre, donc à jour et dûment légalisés.

L'espace estimé à 6ha devait être amputé de 4ha attribués à d'autres demandeurs qui seraient une poignée d'autorités (sic). Et là, les responsables de l'Archidiocèse auraient fait la sourde oreille quand on les avait invités à régulariser leur situation en acceptant de garder 2ha seulement !

Le Service des Titres Fonciers, sur instigation de la Région avait même proposé à l'Archidiocèse de ne garder que les 2ha précitées et d'accepter un autre terrain en compensation des 4ha sur le même site mais au-dessus de la Clinique de Bukavu.

Selon Mgr Mitima, le nouveau terrain leur proposé n'avait aucune motivation de valeur quand il soutient: "Nous l'avons refusé puisque nous n'avons jamais demandé l'échange, ensuite aucune route n'accède à ce lieu. Ce qui retarderait

sine die les constructions. Enfin, il y a là un précipice profond et donc dangereux pour les enfants, handicapés de surcroît".

Devant cette situation, la Région a considéré l'Archidiocèse comme récalcitrant et a édicté l'Arrêté N°01/BIS/052/CAB/PR-MPR/GR-SK/89 du 26 octobre 1989 portant suspension des travaux de construction du "Centre Heri Kwetu" sur la parcelle S.U. 2583 sise au lotissement de Karhale par l'Association sans but lucratif "Archidiocèse de Bukavu".

Face à cette situation, l'Archidiocèse de Bukavu pense que le Gouverneur est un père de famille soucieux du sort de ses enfants handicapés. Il compte donc sur la magnanimité de l'autorité régionale qui doit refléter celle du Président-fondateur qu'elle représente, a conclu Mgr Mitima. Et c'est la raison pour laquelle les travaux continuent normalement à Karhale.

Entretiens, beaucoup d'observateurs estiment que la Région ne va pas arriver à l'extrême, allant jusqu'à la démolition d'une infrastructure offerte, gracieusement par certains organis-

mes extérieurs, aux handicapés de chez nous.

Dans ce cas, elle laisserait le Centre Heri Kwetu jouir de ses 6ha qu'il avait demandés et acquis régulièrement. Quitte alors aux autres acquéreurs à s'installer sur le terrain proposé à l'Archidiocèse en compensation. D'autant plus que l'extension de ce Centre est destinée à abriter les inadaptés sociaux et handicapés mentaux dont l'environnement doit être logiquement contrôlable.

Cet arrangement ne serait pas difficile tant la liste des acquéreurs nous dévoile des noms d'hommes de bonne volonté qui ne manquent ni d'abris ni de moyens pour s'accommoder dans d'autres sites de la ville.

Ce qui est regrettable est que cette affaire a été voulue secrète par le Conservateur des Titres Fonciers. Lui qui a (ou est supposé avoir) tout le dossier et qui s'est refusé à toute déclaration pour peut-être annoncer la suite des événements.

En attendant, on apprendrait que les choses sont revenues dans l'ordre. Serait-ce par le souffle de l'Esprit Saint ? A la bonne heure !

Bishweka Chimenesa